

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>CIMTECH® 3100-VLZ</b> Fluide métallurgique
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	Sans objet
<b>Code du produit</b>	B01204
<b>Usage recommandé</b>	Fluide métallurgique
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	

<b>Nom de la société</b>	CIMCOOL® Industrial Products LLC Rue de 3000 Disney Cincinnati, Ohio 45209
--------------------------	--

<b>Telephone (General Information)</b>	513-458-8100
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Emergency telephone number (outside USA)</b>	1-703-527-3887 (CHEMTREC)

### Fournisseur

<b>Nom de la société</b>	Milacron Canada Corp.
<b>Adresse</b>	1175 Appleby Line Road, Unit B-1 Burlington Ontario L7L5H9 Canada

<b>Telephone (General Information)</b>	905-319-1919
<b>Emergency telephone number (outside USA)</b>	1-703-527-3887 (CHEMTREC)

<b>Fournisseur</b>	Non disponible.
--------------------	-----------------

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Irritation des yeux	Catégorie 2B
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Conseil de prudence</b>	

<b>Prévention</b>	Lavez vigoureusement après manipulation.
-------------------	--

<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
---------------------	--

<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
-----------------	--

<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
--------------------	--

**Autres dangers**

Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires**

Les possible risques indiqués sur cette fiche SDS sont associé au concentré du produit. Ces risques ne sont pas envisagés sous les conditions et dilution recommandé

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2,2',2''-Nitrilotriéthanol		102-71-6	≤30
Acide néodécanoïque		26896-20-8	≤10
NONANOIC (PELARGONIC) ACID		112-05-0	≤5
Autres composés sous les niveaux déclarables			≤80

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**4. Premiers soins****Inhalation**

Sortir au grand air. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau**

Rincer avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Informations générales**

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs appropriés**

Mousse. Brouillard d'eau. Poudre pour feux de classe D. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Agents extincteurs inappropriés**

Sans objet, incombustible.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un équipement de protection adéquat.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Risques d'incendie généraux**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Ce produit est miscible dans l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Évitez le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Empêcher la substance de geler. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	3.1 mg/m <sup>3</sup>
		0.5 ppm

	Type	Valeur
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.	
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>		
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Éviter le contact avec les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.	
<b>Protection de la peau</b>		
<b>Protection des mains</b>	Utiliser des gants de protection en : Nitrile.	
<b>Autre</b>	Porter un vêtement de protection approprié.	
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.	
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.	
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	CLEAR
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Odeur</b>	CHEMICAL
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	7.7
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	< -4.4 °C (< 24 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Comme de l'eau une fois dilué
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.

<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	100 % Water Miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>pH dans une solution aqueuse</b>	7.5 @ 5%
<b>Densité</b>	1.055

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents oxydants. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation qui pourraient former des nitrosamines cancérigènes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La fumée, les émanations, les oxydes d'azote, et les oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Ingestion</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Cobaye	5300 mg/kg
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	4190 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide néodécanoïque (CAS 26896-20-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 3640 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	> 3 mg/l
<i>Brouillard</i>		
DL50	Rat	> 511 mg/m <sup>3</sup>
<b>Orale</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	2066 mg/kg
NONANOIC (PELARGONIC) ACID (CAS 112-05-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
DL50	Souris	15000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non classé.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	Irritant
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant</b>	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	Sensibilisateur.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Non classé.

**Autres informations**

La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Daphnie ( <i>Ceriodaphnia dubia</i> )
Poisson	CL50	tête-de-boule ( <i>pimephales promelas</i> )
Acide néodécanoïque (CAS 26896-20-8)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnia
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )
NONANOIC (PELARGONIC) ACID (CAS 112-05-0)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50	Daphnia
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation****Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau**

2,2',2''-Nitrilotriéthanol	-1
NONANOIC (PELARGONIC) ACID	3.42

**Mobilité dans le sol**

Ce produit est miscible dans l'eau.

**Autres effets nocifs**

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Indéterminé.  
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Montreal Protocol

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

Date de publication 07-18-2016

Version n° 01

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.



**Informations relatives à la  
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Types de substance  
Identification des dangers : Catégories de danger aux États-Unis  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de transport  
Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage  
Attributs et usages de la matière : Données expérimentales : Données expérimentales  
Données HazReg : Inventaires internationaux  
GHS: Classification